

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Objet : Adoption du règlement intérieur du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

L'an deux mille vingt-deux, le 28 février 2022 à 16h00, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, convoqué le 21 février, s'est réuni dans l'espace Max Lejeune de l'immeuble Garopôle, sous la présidence de Patricia Poupard.

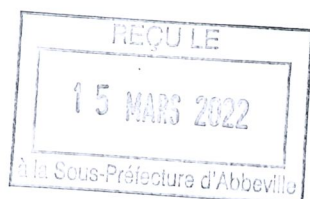
Etaient présents : Patricia POUPART, Yves BUTEL, Nathalie BILLET, Jocelyne MARTIN, Sabrina HOLLEVILLE MILHAT, Angelo TONOLLI, Pascal DEMARTHE, Anne Marie DORION, Emmanuel DELAHAYE, Claude JACOB, Jean-Paul LECOMTE, Christophe MENNESSON, Frédéric DELOHEN, José MARQUE, Bernard DUQUESNE, Mathieu DOYER, Jacky THUEUX, Joël FARCY, Jean-Jacques LELEU, Philippe DELAPORTE, Michèle BRIET, Jean-Charles MARTEL, Eric BALEDENT, Christiane FRANCOIS, Vincent HETROY, Pascal LEFEBVRE, Christian LESENNE, Eric MOUTON, Arnaud PETIT, Laurent PRUVOT, Annie ROUCOUX, Thierry RUELLET, Catherine TSCHANZ, Christine VANHEE
Etaient excusés ayant donné pouvoir : Catherine QUIGNON, France FONGUEUSE, Philippe EVRARD, Nathalie CORNILLE

Délibération n°TD/CS.22.7

- ✓ Vu la Loi n°84-53 du 26 juin 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- ✓ Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi que la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale – art.43.
- ✓ Considérant que le règlement intérieur de la collectivité est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans les services de la collectivité et que ce document :
 - Fixe les règles de fonctionnement interne à la collectivité
 - Rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles
 - Précise les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel
 - Précise certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.
- ✓ Vu la présentation du règlement intérieur aux agents en date du 10 novembre 2021,
- ✓ Vu le projet de règlement intérieur présenté lors du comité syndical en date du 22 novembre 2021,
- ✓ Vu l'avis du comité technique du centre de gestion de la somme en date du 1^{er} février 2022,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité avec une abstention (Angelo Tonolli) :

- ✓ De mettre en place le règlement intérieur de la collectivité et d'adopter les modalités de mise en œuvre telles que proposées. (Cf. règlement intérieur joint)
- ✓ Charge l'autorité territoriale de l'exécution de la présente délibération, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.



Pour Extrait conforme,
La Présidente,
Patricia POUPART

Délibération exécutoire compte-tenu

de sa transmission au contrôle de légalité le : 15/03/2022

et de son affichage ou de sa notification le : 15/03/2022